

## Principes et recommandations à l'attention des chefs d'établissement pour la mise en œuvre des modalités d'évaluation du nouveau collège

Corps d'inspection

La refondation de l'école demande de « **faire évoluer et diversifier les modalités de notation et d'évaluation des élèves de l'école primaire et du collège pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles.** »

Les deux fonctions de l'évaluation sont :

- la **formation** : prise d'informations sur les degrés de maîtrise de connaissances et compétences afin d'identifier les réussites et l'autonomie des élèves en vue de réguler, de faciliter, d'orienter les apprentissages, les axes de travail des élèves ;
- la **certification** : attestation de ces degrés de maîtrise pour rendre compte aux familles et/ou à l'institution, lors de bilans d'étapes en cours d'année par exemple ou encore en fin de cycle.

### 1. Les évaluations au quotidien

Les évaluations au quotidien (diagnostiques, formatives, formatrices et sommatives) permettent au professeur de s'assurer des apprentissages des élèves et de suivre leurs acquisitions au jour le jour. Ce type d'évaluation permet un **suivi des progrès des apprenants**. A leur niveau, elles visent à apprécier le degré d'acquisition des compétences du socle en s'appuyant sur des **éléments signifiants articulés avec les programmes disciplinaires**. Le degré de finesse d'appréciation des compétences est à la discrétion des enseignants experts de leurs disciplines. En tout état de cause, ce niveau de détail n'est pas à conserver lors des démarches d'évaluation de synthèse conduites à l'occasion des bilans périodiques ou lors des bilans de fin de cycle.

### 2. Les bilans périodiques

Le renseignement du livret scolaire se réalise à l'occasion de bilans périodiques établis plusieurs fois par an, le plus souvent par trimestre, avec différentes possibilités de présentation aux élèves et aux familles, selon l'application utilisée par l'établissement.

Pour chaque discipline, des colonnes devront être renseignées en référence à l'outil national du LSU.

- La première intitulée « éléments du programme travaillés dans la période (connaissances/compétences) » est renseignée soit par un menu déroulant non modifiable référencé aux programmes, soit de façon libre. Ces éléments pouvant faire l'objet d'échanges entre parents et professeurs, il semble préférable de remplir de façon libre et d'éviter toute automaticité. Directement extraits du programme, les compétences et les éléments ainsi rapportés et commentés dans l'application doivent être représentatifs des apprentissages de la période considérée. Ils ne doivent pas être exhaustifs et confondus avec le renseignement d'un cahier de textes de la classe. Ils ne doivent pas perdre le lecteur mais au contraire l'aider à situer l'essentiel des apprentissages menés et des acquisitions de l'élève par rapport à ceux-ci.

- La deuxième colonne concernant les « les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles » se remplit en libre expression, en référence aux compétences travaillées durant la période dans chaque discipline. Il

est nécessaire que les appréciations individualisées puissent permettre aux élèves de cerner clairement ce qui relève de l'acquis, des éléments à consolider et des difficultés à surmonter.

- La troisième qui concerne « les objectifs d'apprentissage » peut être paramétrée :

- Soit par une échelle de 1 à 4 référée aux niveaux de maîtrise des compétences travaillées dans le trimestre,
- Soit par l'identification de positions au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période, (non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés)
- Soit par une note significative au regard des compétences du programme travaillées dans la période.

Le choix de la modalité retenue est identique pour toutes les disciplines d'une même classe.

### 3. Les bilans de fin de cycle



Ces bilans de fin de cycle sont liés à la mise en œuvre du LSU. **Il convient donc avant la tenue des conseils de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre de tester le transfert de l'application de gestion des notes vers le LSU afin de vérifier l'interopérabilité.**

**À la fin de chaque cycle**, l'équipe pédagogique détermine la position de l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés. Ce positionnement résulte de la **synthèse des éléments permettant le suivi des acquis scolaires des élèves**, notamment des appréciations portées par les membres de **l'ensemble de l'équipe pédagogique du cycle**.

Comme l'ont clairement précisé les nouveaux programmes du collège, **toutes les disciplines apportent leur concours à la construction et la maîtrise progressive des compétences du socle commun**. Il est donc nécessaire que les professeurs de chacune des disciplines enseignées au cycle 4 et notamment en classe de troisième, participent à l'évaluation des niveaux de maîtrise de chacune des huit composantes des domaines du socle.

Il revient donc à chaque équipe disciplinaire **en conseil d'enseignement, puis en équipe au sein du conseil pédagogique**, de définir les composantes et domaines dans lesquels les professeurs pourront apporter des éléments significatifs recueillis dans leur discipline pour une évaluation du niveau de maîtrise.

Dans chaque équipe disciplinaire, les enseignants devront identifier, dans certaines séquences d'apprentissage, des **situations d'évaluation des acquis visés**. Les élèves peuvent exprimer leurs compétences et mobiliser leurs connaissances, capacités et attitudes dans différents contextes et moments d'une séquence, en cours comme en fin d'apprentissage. Une situation suffisamment représentative de ces apprentissages et mobilisant suffisamment la (ou les) compétence(s) attendue(s) peut être proposée aux élèves. Des **descripteurs** (indicateurs liés à des critères d'évaluation) peuvent être retenus par les enseignants pour apprécier le niveau de maîtrise des élèves dans un ou des domaines du socle, dans la discipline considérée à partir des documents d'accompagnement publiés et à venir sur Eduscol.

Remarque : plusieurs documents d'accompagnement pour l'évaluation ont été publiés sur Éduscol pour chacun des cycles (2, 3 et 4) et situent la possible contribution des disciplines à l'évaluation des compétences du cycle 4 : [eduscol.education.fr/cldl\\_03803/evaluer-la-maitrise-dusocle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html](https://eduscol.education.fr/cldl_03803/evaluer-la-maitrise-dusocle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html) et d'exemples de situations d'évaluation.

Il est recommandé de construire un **tableau récapitulatif des avis** portés et des niveaux de maîtrise identifiés par tous les professeurs sur les composantes et domaines du socle, pour le mettre à la disposition des équipes et du **professeur principal**. Ce dernier, à la lecture des avis de ses collègues et de la synthèse proposée le plus souvent par le logiciel localement utilisé, repérera pour chaque élève les **points d'accord** (vraisemblablement les plus nombreux) et les **quelques points de divergence** des avis nécessitant un échange en conseil des professeurs entre les enseignants, pour s'entendre sur la synthèse à proposer. **C'est cette synthèse, avec l'attribution d'un niveau et un seul pour chacune des composantes, qui sera présentée et justifiée en conseil de classe.**

Le chef d'établissement transcrira alors cette évaluation dans le bilan de fin de cycle 4 du LSU.



Pour accompagner ces bilans de fin de cycle, des bilans intermédiaires référés au socle doivent s'envisager dès cette première année de mise en place du livret (LSU), notamment en troisième, pour permettre, d'une part, aux élèves et à leurs familles d'anticiper et de situer les progrès à réaliser pour atteindre un niveau satisfaisant de maîtrise et, d'autre part, aux enseignants de proposer des modalités d'accompagnement.

A cet effet, il est nécessaire de bien situer lors de bilans intermédiaires, les degrés de maîtrise, exprimés en quatre niveaux (insuffisante, fragile, satisfaisante, très bonne), des compétences des composantes et domaines du socle commun.

Remarque : Concernant les bilans de fin de cycle 3, il est nécessaire de favoriser la mise en relation entre enseignants des premier et second degrés, en conseil école-collège et en conseil de cycle 3, pour identifier la progressivité des apprentissages du programme dans les trois années du cycle et s'entendre sur les objectifs et modalités d'évaluation et de renseignement du livret.

Remarque : une fiche repère spécifique est consacrée à la conduite des bilans de fin de cycle (livrée début mars)

#### 4. Le contrôle continu au diplôme national du brevet (DNB)

Le DNB résulte de points provenant d'une part des résultats aux épreuves d'un examen en fin de cycle 4 (sur 300 points) et d'autre part du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, compétences et de culture pour chaque composante du socle (sur 400 points). À la fin du cycle 4, c'est ce bilan de fin de cycle (validé lors du dernier conseil de classe de 3e) qui est pris en compte pour le DNB via le livret scolaire unique (LSU). Le calcul du nombre de points est automatique. Pour chaque composante :

- maîtrise insuffisante (10 points) ;
- maîtrise fragile (25 points) ;
- maîtrise satisfaisante (40 points) ;
- très bonne maîtrise (50 points).

Pour les établissements qui ont maintenu les notes et les bulletins au format précédant en parallèle des évaluations par compétences, il est à noter que les notes des matières, attribuées en "contrôle continu" ne sont plus prises en compte pour la validation du DNB.

#### 5. Le rôle des instances pédagogiques du collège

Dans chacune des équipes pédagogiques et au sein **du conseil d'enseignement**, des décisions doivent être prises et des choix doivent être réalisés collectivement, à propos du traitement des programmes et des progressions à installer dans le cycle, des éléments significatifs des programmes à faire figurer dans les bilans périodiques du livret, des moyens, modalités et outils pour évaluer au travers des attendus de fin de cycle de la discipline et des niveaux de maîtrise des composantes du socle. Toutes les disciplines d'une même classe doivent procéder de la même façon et doivent, par exemple, choisir entre bulletin privilégiant des notes ou des échelles ou des objectifs d'apprentissage.

Au sein du collège et sous l'autorité du chef d'établissement, c'est dans **le conseil pédagogique** que se feront les choix de démarches, d'outils, de calendrier et de modalités de renseignement du livret dans les bilans périodiques et les bilans de fin de cycle, notamment concernant l'attribution des 400 points du DNB.

C'est **en conseil des professeurs** (préparatoire au conseil de classe) que se réalisent les échanges entre enseignants d'une même classe à propos des synthèses préparées par le professeur principal au vu des évaluations formulées par ses collègues sur les niveaux de maîtrise des compétences du socle.

Enfin c'est **en conseil de classe** que les appréciations et évaluations des professeurs concernant les acquisitions des élèves seront présentées et commentées. C'est dans ce conseil que seront décidées les modalités de soutien,

de remédiation des difficultés et d'accompagnement personnalisé proposées aux élèves. C'est aussi là que l'orientation et les possibilités de poursuites d'études seront précisées.

Le **conseil école-collège** et les **conseils de cycle 3** seront mobilisés pour organiser les échanges entre enseignants de CM1, CM2 et sixième, à propos des progressions, du traitement des programmes du cycle 3, des méthodes, des modalités d'évaluation retenues et du renseignement du livret.

## 6. La communication aux familles

Le **livret scolaire unique numérique** est un **outil de suivi des acquis scolaires** des élèves tout au long de la scolarité obligatoire. Il est aussi un **outil de communication entre les enseignants et les familles**. Il convient en conséquence que les informations transmises soient **claires, explicites, lisibles et compréhensibles** par l'ensemble des parents afin que ces derniers soient régulièrement informés de l'évolution des acquis scolaires de leurs enfants. Les enseignants devront ainsi distinguer:

- **les outils qu'ils utilisent en classe pour transmettre des informations aux élèves**, tout au long des apprentissages, les associer au processus d'évaluation, et leur permettre de situer leurs acquisitions et leurs progrès tout au long des séquences ;
- **des éléments plus synthétiques et représentatifs de l'essentiel**, leur servant à renseigner différents bilans et ainsi à communiquer avec les familles, en fin de période ou de cycle.

## **Annexe 1 : tableau d'aide au renseignement des différents bilans**

Concernant le renseignement des bilans et les échanges lors des conseils de classe, il est important de veiller à la nature des données recueillies par les enseignants, autour de trois objectifs :

### **1. Pour chaque discipline :**

- Identifier ce qui a été travaillé dans le trimestre (si c'est cette période qui a été choisie dans l'établissement pour les bilans périodiques) par la classe ou le groupe classe afin que les appréciations portées sur les élèves s'y réfèrent ;
- Réaliser un suivi de chaque élève par un inventaire des acquisitions, des progrès et des difficultés éventuelles rencontrées ;
- Positionner l'élève par une note ou sur une échelle de 1 à 4 ou par objectif d'apprentissage (selon le choix retenu par l'établissement).

### **2. Pour certaines disciplines et/ou enseignants :**

- Proposer une appréciation commune et concertée :
  - Relative à l'implication de l'élève dans un EPI (dont on précise la thématique et les disciplines impliquées) et en AP (dont on précise les disciplines concernées) ou dans toute autre modalité spécifique d'accompagnement (PPRE, PAI, ULIS ...).

### **3. Pour l'ensemble des disciplines et collectivement :**

- Dégager obligatoirement pour chaque élève, une synthèse compréhensible par les parents identifiant des réussites et des pistes de progrès, si possible en se référant aux domaines du socle ;
- Positionner chaque élève, éventuellement dès le premier trimestre, si le choix en a été fait en amont, dans chaque domaine et sous-domaine du socle.

Mais cette éventualité ne s'improvise pas : elle nécessite que les enseignants se soient dotés des informations nécessaires pour le faire.

## **Annexe 2 : Rappels de quelques références**

**Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 - J.O. du 2 avril 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture** : « L'élève engagé dans la scolarité apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue. Les enseignants définissent les modalités les plus pertinentes pour parvenir à ces objectifs en suscitant l'intérêt des élèves, et centrent leurs activités ainsi que les pratiques des enfants et des adolescents sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès.

Le socle commun identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. Leur acquisition suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde ».

**Rappel de la note de service du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution du DNB session 2017** : « En application des dispositions du décret précité et en conformité avec les objectifs du socle commun, les équipes pédagogiques évaluent de façon globale le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines ». « L'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun est menée tout au long du cycle 4, dans les différentes situations d'apprentissage : observation des capacités des élèves, activités écrites ou orales, individuelles ou collectives, que celles-ci soient formalisées ou non dans des situations ponctuelles d'évaluation ». « Le niveau de maîtrise atteint par l'élève, dans chacune des composantes du premier domaine et chacun des quatre autres domaines qui composent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est fixé en conseil de classe du troisième trimestre de la classe de troisième : il résulte de la synthèse des évaluations réalisées par les enseignants de ce niveau ainsi que de celles menées antérieurement durant les deux premières années du cycle 4 ».

### Annexe 3 : Exemple d'un suivi de compétences d'élève extrait du LSU



Académie de DIJON  
COLLEGE XXXXX



Année scolaire 2016/2017

M & MME XXX

Trimestre 1

5 IMPASSE de l'Epervier

Née le

Professeur principal(e) :

Classe de 603

#### Suivi des acquis scolaires de l'élève

	Principaux éléments du programme travaillés durant la période	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles	Positionnement Objectifs d'apprentissage			
			Non atteints	Partiellement atteints	Atteints	Dépassés
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (M. -----)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités athlétiques</li> <li>- Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices</li> <li>- Mesurer et analyser une performance</li> <li>- Assumer les rôles de chronométrateur et d'observateur</li> <li>- Jeux collectifs avec ballon</li> <li>- S'organiser pour gagner</li> <li>- Respecter les partenaires, les adversaires et l'arbitre</li> <li>- Assurer différents rôles (joueur, arbitre, observateur)</li> </ul>	Sur les épreuves combinées de course et de lancers, Lily a su gagner en vitesse grâce aux différents repères sur son corps qu'elle a appris à contrôler. En volley-ball, Lily a progressé dans la coordination d'actions simples pour « récupérer le ballon et l'envoyer à l'adversaire ». Il faut poursuivre les efforts pour coopérer maintenant avec ses partenaires pour construire l'attaque.			X	
ARTS PLASTIQUES (Mme -----)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimenter, produire, créer</li> <li>- La représentation plastiques et les dispositifs de présentation.</li> </ul>	Une bonne mobilisation des moyens plastiques ainsi qu'une bonne exploitation des informations et documentations. Lily devra poursuivre ses efforts quant à l'argumentation orale.			X	
EDUCATION MUSICALE (Mme -----)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chanter et interpréter : reproduire un modèle mélodique et rythmique</li> <li>- Ecouter, comparer, commenter : décrire et comparer des éléments sonores issus de contextes musicaux différents.</li> <li>- Echanger, partager et argumenter : écouter et respecter le point de vue des autres et l'expression de leur sensibilité.</li> </ul>	Lily mémorise des éléments musicaux sans difficulté. Elle est capable d'interpréter aisément le répertoire appris. Elle sait relever quelques éléments caractéristiques d'une œuvre et essaiera maintenant de les décrire plus précisément. Lily peut progresser dans les échanges avec ses camarades en acceptant des avis différents des siens.			X	
FRANCAIS (Mme -----)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parler en prenant en compte son auditoire</li> <li>- Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit</li> <li>- Ecrire à la main de manière fluide et efficace</li> <li>- Produire des écrits variés</li> <li>- Comprendre un texte littéraire et l'interpréter</li> </ul>	La prise de parole en public s'est affermie, et les productions écrites, travaillées à partir des brouillons, montrent une progression continue. Lily sait reconnaître les caractéristiques génériques des textes littéraires étudiés en classe.			X	
ANGLAIS LV1 (Mme -----)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre une intervention brève, claire et simple</li> <li>- Se présenter brièvement, parler en termes simples de quelqu'un, d'une activité, d'un lieu</li> <li>- Copier un modèle écrit, écrire un court message et renseigner un questionnaire simple</li> <li>- Communiquer de façon simple</li> <li>- Identifier quelques grands repères culturels</li> </ul>	Lily est capable de comprendre des mots familiers, de se présenter oralement et à l'écrit et dialogue déjà avec aisance avec un interlocuteur.				X

ESPAGNOL LV2 (Mme -----)	- [niveau A1] Comprendre des mots familiers et des expressions très courantes [niveau A1] Comprendre dans un message des mots familiers et des phrases très simples [niveau A1] Utiliser des expressions et des phrases simples pour parler de soi [niveau A1] Communiquer, de façon simple.	Lily rencontre quelques difficultés dans la compréhension de phrases simples et n'arrive pas toujours à mobiliser les connaissances nécessaires à l'expression courante.		X		
MATHEMATIQUES (Mme -----)	- Compétences : - Raisonner - Calculer  - Attendus de fin de cycle : - Résoudre des problèmes en utilisant des fractions simples, les nombres décimaux et le calcul - Reconnaître, nommer, décrire, reproduire, construire quelques figures géométriques - (Se) repérer et (se) déplacer en utilisant des repères et des représentations	Le travail est sérieux et globalement les connaissances sont bien acquises. Lily rencontre encore quelques difficultés dans la compétence <i>Raisonner</i> en particulier pour identifier les figures géométriques. Lily continuera de développer cette compétence lors du prochain trimestre.		X		
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (M. -----)	- Situer la Terre dans le système solaire - Les composantes biologiques et géologiques d'un paysage - Pratiques des langages - Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques - Se situer dans l'espace et le temps	Les travaux menés par Lily sur le positionnement et les mouvements de la terre montrent qu'elle est capable de prélever, analyser et traiter des informations utiles à la résolution d'un problème scientifique. La notion de risque a été mal comprise. Elle sera mobilisée et approfondie au 2 <sup>e</sup> trimestre dans le contexte des impacts de l'Homme sur l'environnement.		X		
TECHNOLOGIE (M. -----)	- Fonctionnement, fonctions et constitutions des objets techniques - Communication et gestion de l'information	Le travail produit autour de la construction d'objets montre des capacités à s'organiser et à suivre une procédure. En informatique, l'utilisation d'un logiciel de présentation doit être approfondie pour faire ressortir les informations prioritaires.			X	
PHYSIQUE-CHIMIE (M. -----)	- S'appropriier les outils et les méthodes - Se situer dans l'espace et le temps - Pratiquer des langages - Concevoir, créer, réaliser - Les différents types de mouvements	La description des différents types de mouvements étudiés est acquise. Lily est capable de prélever, analyser et traiter des informations. Cependant, les différentes étapes de l'élaboration d'un protocole ne sont pas complètement maîtrisées. Elles seront reprises dans différents contextes au cours de l'année en sciences et technologie.				X
HISTOIRE-GEOGRAPHIE (Mme -----)	- Construire des repères historiques - Construire des repères géographiques - Analyser et comprendre un document	La construction des repères est encore fragile : les grandes périodes historiques et les grands ensembles géographiques ne sont pas caractérisés avec assez de précision. Lily doit consolider sa démarche d'analyse d'un document en posant, et se posant, des questions de façon raisonnée.		X		

### Bilan de l'acquisition des connaissances et compétences

#### Évolution des acquis scolaires et conseils pour progresser

Le travail personnel de Lily a permis ce trimestre l'acquisition de plusieurs compétences. Les différentes formes d'expression à l'oral sont acquises. Pour dépasser les difficultés que rencontre encore Lily sur les devoirs écrits, nous lui demandons d'apprendre ses leçons régulièrement. Les points de progrès attendus portent sur les démarches scientifiques (domaine 4) et sur la nécessaire création d'outils personnels de type notes, croquis, cartes et lexiques (domaine 2). Ces derniers permettront à Lily d'avoir des repères plus sûrs. Sa participation comme candidate aux élections de délégués montre son intérêt aux actions citoyennes et nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie.

#### Accompagnement personnalisé : actions réalisées et implication de l'élève

AP FRANÇAIS

TRAVAIL EFFECTUÉ : Écrire à la main de manière fluide et efficace.

FRANCAIS (Mme -----)

AP MATHS TRAVAIL EFFECTUÉ : Produire et utiliser des représentations des décimaux. Analyser une figure plane (utilisation de la règle, de l'équerre, du rapporteur). Calculer avec des décimaux (calcul mental et calcul posé). Prélever et organiser les informations pour résoudre un problème.

MATHEMATIQUES (Mme -----)

**Parcours éducatifs : Projet(s) mis en œuvre dans l'année**

**Parcours avenir**

Non renseigné pour cette période

**Parcours d'éducation artistique et culturelle**

Représentation théâtrale et temps d'échanges avec les artistes de la compagnie du "Cirque inachevé" au Théâtre des xxxxxxxxxxxx le 13 octobre 2016

**Parcours citoyen**

Prévention des risques dans les transports scolaires : formation à la sécurité dans les transports en commun (octobre 2016) Informations sur le Conseil de Vie Collégienne; participation aux élections (octobre et novembre 2016). Éducation aux médias et à l'information (décembre 2016).

**Parcours éducatif de santé**

Intervention de l'infirmière concernant l'hygiène et la puberté des jeunes filles en 6<sup>ème</sup> (octobre 2016)

**Communication avec la famille**

**Vie scolaire (assiduité, ponctualité ; respect du règlement intérieur ; participation à la vie de l'établissement)**

S'investit dans la vie de l'établissement en tant qu'élue au Conseil de Vie Collégienne.

Retard : 1

Absences justifiées 9 demi-journées

Absence injustifiée : 0 demi-journée

**Signature du chef de l'établissement, le 12/12/2016**

**Visa de la famille**

**Date, nom et signature des responsables légaux**

*Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à son établissement scolaire.*